

Frénoville, le 25 mars 2007

*Dépôt de plainte pour mise en danger d'autrui*

Nom et Prénom du plaignant :

Monsieur GERMAIN Pierre-Régis

agissant au titre de Président de l'Association « Basse Normandie Environnement », collectif de 22 associations et de personnes isolées, déclarée à la Préfecture du Calvados le 13 juillet 2006 sous le n° : W142001737

Né le 31 mai 1956 à St Laurent de Condol (14220) de sexe masculin

Fils de Germain Pierre et de Gigond Marie-Thérèse

Adresse : 5, rue de la Hogue 14 630 Frénoville

Profession : Directeur Commercial

Nous venons déposer plainte à l'encontre de la société exploitante du Parc Eolien de Clitourps : EDF Energies Nouvelles pour la mise en danger d'autrui, suite à l'accident qui s'est produit dans la nuit du 2 au 3 mars 2007.

Cette nuit là, un morceau de pale d'une longueur d'environ 4 mètres et d'un poids d'environ 150 kilogrammes s'est détaché de l'éolienne n° 3 pour atterrir à 200 mètres dans un champ cadastré n° 172/173.

La dangerosité de cet accident pour les biens et les personnes est avérée par les différents faits suivants :

- l'éolienne n°3 a continué de tourner jusque dans le début de l'après-midi du samedi 3 mars malgré le déséquilibre de la machine que nous pouvons supposer,

- le morceau de pale est tombé à environ 40 mètres de la RD 414 en ayant survolé auparavant la route communale qui dessert le lieu dit « le Haut Bosc ».

Les premières habitations du Haut Bosc sont à 300 – 400 mètres. Les habitants (adultes et enfants) empruntent la route communale plusieurs fois par jour.

Le village de Clitourps est desservi par la RD 414. Cette route est en conséquence quotidiennement fréquentée par les habitants de Clitourps. Elle est également empruntée par les habitants de la région. De plus, le site est visité par des touristes et des cars d'enfants, s'y arrêtent fréquemment lors de visites scolaires de sensibilisation aux énergies renouvelables.

Suite à cet accident, force est de constater que le danger perdure. Malgré les déclarations du maire de Clitourps, dans la presse (La Presse de la Manche, mercredi 7 mars 2007) assurant que « Je veux des garanties. J'attends des écrits pertinents. En terme de sécurité, les éoliennes devaient être stoppées de façon à analyser le problème. Elles sont à l'arrêt tant que l'on ne sait pas le pourquoi du comment ». Or les 4 autres machines ont été remises en route le vendredi 9 mars, soit moins de 8 jours après l'accident sans aucune information sur les résultats de l'enquête.

Le bout de pale brisée, de fabrication récente à la date de 2005 est parti pour expertise chez le fabricant Vestas au Danemark nous informe le même journal. Dans quelles conditions la pale a – t – elle été prélevée du champ, transportée hors du champ et entreposée ?

